

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2008

COMPTE-RENDU

Installation du Conseil Municipal et élection d'un Maire et de 3 adjoints.

Le 22 mars 2008, à 10 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de GREZOLLES proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 9 et 16 mars 2008, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

CHAUX Richard – DUGENETET Jacques – CLEMENT Françoise – LOUVET Didier – SIMONIN Patricia – DOITRAND Françoise – BERGER Patrick – VALLENSANT Pierre – RATHIER Sébastien – ROZANSKI Sigismond – BONNEFOND Georges.

Etaient absents : /

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur PRAS Jean Louis, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames et Messieurs CHAUX Richard – DUGENETET Jacques – CLEMENT Françoise – LOUVET Didier – SIMONIN Patricia – DOITRAND Françoise – BERGER Patrick – VALLENSANT Pierre – RATHIER Sébastien – ROZANSKI Sigismond – BONNEFOND Georges dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Madame DOITRAND Françoise, la plus âgée des membres du Conseil, a ensuite pris la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur RATHIER Sébastien.

ELECTION DU MAIRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont candidats : Madame CLEMENT Françoise

Monsieur LOUVET Didier

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu : Madame CLEMENT Françoise : 8 voix

Monsieur LOUVET Didier : 3 voix

Madame CLEMENT Françoise ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-1 et suivants,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints au Maire, dans la limite de 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal et sans être inférieur à 1,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune de GREZOLLES un effectif maximum de 3 adjoints,

Considérant la proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide de la création de 3 postes d'adjoints au Maire.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame Françoise CLEMENT, élue Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Sont candidats : Monsieur BONNEFOND Georges

Monsieur LOUVET Didier

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux : 0

articles L.65 et L.66 du Code Electoral
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Ont obtenu : Monsieur BONNEFOND Georges : 7 voix
Monsieur LOUVET Didier : 4 voix

Monsieur BONNEFOND Georges ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second Adjoint.

Sont candidats : Monsieur RATHIER Sébastien
Monsieur LOUVET Didier

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux
Articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Ont obtenu : Monsieur RATHIER Sébastien : 7 voix
Monsieur LOUVET Didier : 4 voix

Monsieur RATHIER Sébastien ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième Adjoint.

Sont candidats : Monsieur DUGENETET Jacques
Monsieur LOUVET Didier

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 11
A déduire, bulletins litigieux énumérés aux Articles L.65 et L.66 du Code Electoral	: 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	: 11
Majorité absolue	: 6
Ont obtenu : Monsieur DUGENETET Jacques	: 8 voix
Monsieur LOUVET Didier	: 3 voix

Monsieur DUGENETET Jacques ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS D'AIX ET ISABLE :

Madame le Maire soumet à l'Assemblée la nécessité de désigner 2 délégués titulaires et le même nombre de délégués suppléants pour siéger au Conseil Communautaire, l'organe délibérant de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable.

Elle fait appel aux candidatures.

1) DELEGUES TITULAIRES:

a) 1er délégué titulaire :

Est candidate : Madame Françoise CLEMENT

Madame Françoise CLEMENT est élue, à l'unanimité, 1ère déléguée titulaire au Conseil Communautaire des Vals d'Aix et Isable.

b) 2ème délégué titulaire :

Est candidat : Monsieur Georges BONNEFOND

Monsieur Georges BONNEFOND est élu, à l'unanimité, 2ème délégué titulaire au Conseil Communautaire des Vals d'Aix et Isable

2) DELEGUES SUPPLEANTS :

a) 1er délégué suppléant :

Est candidate : Madame Patricia SIMONIN

Madame Patricia SIMONIN est élue, à l'unanimité, 1ère déléguée suppléante au Conseil Communautaire des Vals d'Aix et Isable.

b) 2ème délégué suppléant :

Est candidat : Monsieur Sigismond ROZANSKI

Monsieur Sigismond ROZANSKI est élu, à l'unanimité, 2ème délégué suppléant au Conseil Communautaire des Vals d'Aix et Isable.

DIVERS

La prochaine séance de Conseil Municipal est fixée au mardi 1^{er} avril, 20 H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 H.